## 2013 = Zéro Déchet en Charente Limousine

# Stratégie pour une politique alternative des "déchets". Projet proposé par le CIRRE

(Collectif d'Information et de Réflexion pour le Respect de l'Environnement)<sup>2</sup>

« Le Zéro Déchet n'est pas une technologie mais une stratégie. Celle-ci commence à la conception des produits et se termine par le tri des résidus. »

18/12/2003

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés doit être modifié car il se révèle inadapté. D'autre part le problème des déchets industriels se pose avec acuité et ne saurait êre laissé entre les mains des entreprises privées.

Dans ce cadre nous proposons:

Le traitement des déchets (ménagers et industriels) au niveau des pays. La mise en place sur le pays de Charente Limousine d'une stratégie « Zéro Déchet », alternative aux politiques traditionnelles d'élimination expérimentée par de nombreuses collectivités dans le monde

Le document « A Citizen's agenda for Zero Waste », P. Connett et B. Sheedan (traduction française disponible sur http://ujan.chez.tiscali.fr/zeroD.pdf) a servi de base à cette recherche.

### I. Traiter les déchets au niveau du pays

L' espace privilégié du développement local est aujourd'hui le «pays ».

De taille significative mais restant proche du citoyen, correspondant à un bassin de vie et culturellement homogène, il permettra, s'il est doté de prérogatives véritables, une implication sociale plus affirmée. L'avenir de la démocratie est dans la responsabilisation des individus. La politique des déchets est une des questions à résoudre en priorité pour toute collectivité humaine. C'est pourquoi nous proposons le cadre du Pays de Charente Limousine comme espace expérimental de mise en place d'une politique « Zéro Déchet ». Celle-ci pourra ensuite être étendue aux autres pays de la Charente aboutissant à une véritable politique décentralisée.

La compétence « traitement des déchets ménagers ou industriels » n'étant pas actuellement dans les attributions du Pays (la compétence « déchets ménagers » est attribuée au SVDM, les D.I.B. vont au privé), cette compétence doit lui être attribuée pour la mise en oeuvre de nos propositions. Nous supposerons ce point résolu pour la suite de notre développement.

Les compétences et les ressources financières correspondantes du SVDM seront attribuées au Pays ce qui laissera au Pays de Charente Limousine toute latitude pour définir une politique.

## II. Pourquoi le « Zéro Déchet »?

Le « zéro déchet » est une philosophie pour guider la conception des produits à l'heure du XXIème siècle. Elle comprend bien sûr le recyclage mais elle va au delà en empruntant une approche globale pour gérer les flux de ressources et de déchets des sociétés humaines.

<sup>1</sup> Basé sur « 2013: Zéro Déchet en Charente Limousine », Jan Urroz, 24/09/2003, téléchargeable sur http://ujan.chez.tiscali.fr/projZe.pdf

<sup>2</sup> CIRRE, siège social: Mairie, 16500 Confolens

Le « zéro déchet » maximise le recyclage, minimise les déchets, réduit la consommation et assure que les produits sont réutilisables, réparables ou recyclables dans la nature ou sur les marchés.<sup>3</sup>

Nous vivons dans une société gaspilleuse d'énergie et de ressources naturelles qui risque d'être asphyxiée par ses rebuts. La réalité de tous les jours est à l'opposé du « développement durable » qui émaille les discours officiels.

Selon un document de la préfecture de la Charente<sup>4</sup> « les estimations indiquées concernant le volume [de déchets] à traiter annuellement tiennent compte d'une légère diminution (-0,66 %) par an fondée sur la nécessité d'une politique volontariste pour limiter de manière beaucoup plus forte les déchets à traiter... ».

L'objectif de nos décideurs en matière de déchets est donc une diminution de (-0,66 %) par an ! Quelle ambition, Messieurs!

D'ailleurs, pour Martial Daganaud, vice-président du SVDM, « déchet oui, car le niveau zéro n'existe pas »<sup>5</sup>.

Pour le SVDM, « malgré tout ce qui se dit, la technologie ne permet pas de recycler 100% des déchets »<sup>6</sup>. Le président Revereault écrit pourtant dans le même numéro: « Il faut changer les mentalités pour qu'un jour, l'objectif « zéro déchet » soit accessible ».<sup>7</sup>

Un changement d'attitude s'impose donc – en particulier chez nos décideurs - si nous ne voulons pas retrouver tous les 20 ans le rituel problème de la décharge.

Exemple en Charente Limousine:

1983: L'Affit de Roumazières (scandale des déchets industriels dangereux toujours non réglé à ce jour) et le projet de décharge d'ordures ménagères du SICTOM de Confolens-Chabanais à Manot.

2003: Le Chêne ou/et le Bois de Lacaud d'Ansac.

2023: ?

Pourtant le gaspillage des ressources ne correspond pas au bon sens traditionnel. Autrefois on gardait. L' « abondance » apparente (basée sur le pillage du reste de la planète et de l'héritage dû aux générations futures) ne nous donne pas le droit de gaspiller les ressources. Actuellement, 20% de l'humanité consomme 80 % des ressources. La seule voie d'avenir est donc une politique responsable face à l'environnement, pour nous et nos descendants. Agissons localement mais aussi dans l'intérêt global. Optons concrètement pour le développement durable.

« Zéro Déchet » ne veut pas dire qu'il n'y a plus de déchets (toute activité humaine en produit) mais qu'au lieu de penser « élimination des déchets ménagers ou industriels », on pense « récupération de ressources et de matières premières ».

N'est-il pas plus gratifiant pour les décideurs de contribuer à créer des entreprises et des emplois à partir des ressources récupérées plutôt que de chercher un trou pour les enterrer en mécontentant les populations?

En Charente, selon les chiffres du SVDM<sup>8</sup>, l'enfouissement concerne 59% des déchets et le recyclage 41 %. 59% des déchets sont considérés comme ultimes !

Quand au compostage, il concerne 10% des déchets du SVDM!

C'est sur ces chiffres que doit porter tout l'effort. Qu'on ne nous dise pas que ce n'est pas possible.

Témoignage de Dany DIETMANN, Maire de MANSPACH, Alsace (août 2002).

« Depuis 1992, cela fait dix ans qu'à Manspach ainsi que dans toutes les communes de la

<sup>3</sup> Grassroots Recycling Network (G. R. R. N.)

<sup>4 «</sup> Problématique du tratement *(sic)* des déchets ménagers et assimilés en Charente » distribué à la réunion d'information préfectorale de Confolens , 3/06/2003

<sup>5</sup> Le Confolentais, 29/08/2003

<sup>6</sup> Les Pieds sur Terre, SVDM, n°6, 09/2003

<sup>7</sup> Les Pieds sur Terre, SVDM, n°6, 09/2003

<sup>8</sup> Synoptyque de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le SVDM, SVDM avril 2003

Communauté de Communes de la porte d'Alsace, les citoyens ont été régulièrement sollicités pour trier, composter, réduire la masse de leurs ordures, pour diminuer l'impact environnemental de leurs déchets ménagers, en terme de transports routiers, de pollution atmosphérique, et de pollution souterraine des nappes aquifères.

Dix ans d'efforts bénévoles enfin valorisés par la mise en œuvre de la pesée embarquée et la chute des coûts du service de ramassage pour toutes celles et tous ceux qui s'étaient investis dans cet effort éco-citoyen, dix ans durant lesquels la masse des ordures ménagères est passée de 370 kg par habitant et par an (moyenne nationale) à 77 kg de déchets ultimes par habitant et par an. En réduisant ainsi la masse des déchets non triés par 4, les populations ont donné un superbe exemple de civisme et de respect des générations futures. »

La capitale de l'Australie, Canberra (200 000 habitants) a mis en place un objectif zéro déchet pour 2010. Il y a 10 ans, le tonnage de déchets annuel était de 440 000 tonnes, il a été réduit de 40 % depuis. La prévention par la réduction à la source, la production propre industrielle (principalement sur les emballages) étaient sur le point de permettre la réalisation de ce projet. (Malheureusement le feu qui a détruit une partie de la ville, fin 2002, a mis de côté pour un certain temps cet objectif.)<sup>9</sup>

Les « déchets » dont il est question sont ceux qui sont produits dans les limites du Pays. L'objectif Zéro déchet implique l'existence d'un lieu de stockage <u>provisoire</u> accompagnant la politique de diminution progressive de la production de déchets et <u>conçue dans cette optique</u>. Nous tenterons de définir la capacité de ce lieu de stockage en fin d'exposé.

### III.Les producteurs de déchets:

Il est aujourd'hui difficile d'établir précisément la quantité de déchets produite tant industriels que ménagers. Les chiffres (officiels ou non) avancés jusqu'ici au niveau départemental semblent correspondre à des estimations.<sup>10</sup>

Pour 2002:

SVDM = 237260 habitants<sup>11</sup> déchets ménagers et assimilés = 135 637 t soit 572 kg/habitant/an COMAGA = 108356 habitants <sup>12</sup> déchets ménagers et assimilés = 72019 t soit 665 kg/habitant/an

Moyenne hexagonale = 450 kg/habitant/an.

Les Charentais produiraient donc plus de déchets que la moyenne (!) ou les chiffres fournis seraient très approximatifs.

Rien de précis n'existe au niveau du pays de Charente Limousine et établir des chiffres fiables est la première étape dans la mise en place d'une politique des déchets.

#### 1 Déchets ménagers:

Population: 37 000 habitants.

Sur la base de 450 kg/an/habitant (moyenne fr.) (quantité surestimée pour une zone rurale) cela donne 16 650 t.

<sup>9 «</sup> Silence en ligne », revue Silence avril 2003, http://www.revuesilence.net

<sup>10</sup> Les déchets en Charente » distribué à la réunion d'information préfectorale de Confolens , 3/06/2003

<sup>11</sup> Synoptyque de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le SVDM ,SVDM avril 2003

<sup>12</sup> Synoptyque de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur la COMAGA, ComAGA, janvier 2003

D'autres chiffres nous indiquent une moyenne départementale de déchets « non recyclables » de 267 kg. <sup>13</sup>

Dans ce cas nous obtiendrions 9 879 t.

#### 2 Producteurs de déchets industriels présents sur le pays:

Les quantités produites ainsi que la liste des producteurs devront être établies avec précision dès la mise en route du processus. Il semblerait que le tonnage actuel représente 5000 t / an

Tuileries:

Appareillage électrique:

Papier-carton:

Métallurgie:

Menuiserie industrielle:

Bâtiment:

Travaux publics:

Démolition:

Garages:

Artisanat:

Commerce: petits commerçants, grandes surfaces

Restauration:

Professions libérales:

Agriculture (baches plastiques, sacs d'engrais, bidons de produits divers, lubrifiants, ferrailles et appareillages divers):

Santé: hôpital de Confolens, maisons de retraites, médecins, radiologues, pharmaciens...

Collectivités: administrations, écoles, collèges, lycées ...

...

Les quantités produites seront chiffrées avec le maximum de précision possible pour l'année 2003.

#### 3 Recycleurs présents sur le Pays ou ses marges immédiates:

Les entreprises de récupération / recyclage doivent être intégrées dans le plan de gestion des déchets. Les ressources exactes existant dans ce domaine devront être établies avec précision dès la mise en route du processus Zéro Déchet.

Un réseau de déchetteries SVDM

Entreprises de recyclage: récupération ferraille (Roumazières), ferrailleurs, informatique (Champagne-Mouton), verre (St Gobain, Cognac), Papier (Papeteries du Limousin - 87 Saillat), divers (Approval, Mornac), Emmaüs,

Casse automobile,

Brocantes, vide-greniers, bric-à-brac, Festival de la Récup' (Vitrac).

Matériel d'occasion: Braderie du Chambon (St Maurice des Lions)

Récupération et remise en état d'électro ménager.

...

## IV. Les orientations de la politique « Zéro Déchet » en Charente Limousine.

1) **2013, année objectif:** 10 ans nous semblent un laps de temps réaliste. En 2013, plus aucun déchet ne sera mis en décharge (ou incinéré) en Charente Limousine. La politique des déchets

13 Charente Libre, N, 19/09/2003 p19

consiste donc à transformer par étapes successives la politique de simple gestion des déchets en politique de gestion des ressources et matières premières produites par les rebuts divers

- 2) Impliquer la collectivité à tous les niveaux: un groupe de pilotage composé d'élus, d'administratifs, d'industriels ou agriculteurs mais aussi de citoyens motivés (associations) aura en charge la mise en place et l'éxécution de la politique de traitement des déchets.
  La population chez elle, sur ses lieux de travail et de vie participe activement par le tri sélectif et son attitude de consommateur. Il en est de même des entreprises et collectivités.
- 3) Connaître précisément les quantités produites et les lieux de production des déchets ainsi que les capacités en récupération/recyclage.
- 4) Dès la première année, les fermentescibles seront interdits de mise en décharge et compostés.
- 5) **Elimination des déchets** « **évitables** »: Abandon des sacs plastiques dans les commerces. Abandon de la publicité commerciale sur papier à domicile (courrier non adressé).
- 6) La mise en décharge de matériaux fera l'objet d'une surtaxe visant à la décourager.
- 7) Une politique active de recyclage sera mise en place.
- 8) Les **audits de déchets** en entreprises ou institutions seront encouragés et aidés par la collectivité permettant de tendre vers le Zéro Déchet au niveau des producteurs.
- 9) **Reprise par les détaillants ou fabricants**: une politique de reprise des emballages doit être mise en place chez les commerçants visant à éliminer le sur-emballage et assurant la reprise des emballages (bouteilles, caisses carton, polystyrène...).
- 10)**Création d'éco-parcs** sur le site des déchetteries existantes (ou optimisation des déchetteries = suppression des bennes "tout-venant") et (ou) du lieu de stockage provisoire. Il s'agit de remplacer la décharge traditionnelle par une installation complètement différente: la fonction du site n'est plus d'enterrer des rebuts mais le traitement, le recyclage, la réutilisation, la réparation, la refabrication des matériaux et objets triés à la source.

## V.Les étapes pratiques

## V.1 Le procédé miracle n'existe pas.

Aussi bien l'incinération que l'enfouissement des déchets posent des problèmes d'environnement. On nous dira « Que faut-il faire ? » Des solutions « alternatives » sont proposées: thermolyse, torche à plasma. Mais ces procédés ne peuvent garantir une innocuité totale vis à vis de l'environnement... De plus la « rentabilité » qu'ils impliquent va à l'encontre d'une politique de réduction des quantités de déchets. L'incinération traditionnelle ou modernisée, la mise en décharge (CET, CSDU,...), la gestion publique ou privée (cette dernière sous traitant souvent pour le public) n'échappent pas à, ou même sont conçus dans, l'optique de cette rentabilité.

En fait on voudrait donner une réponse technologique au problème des déchets qui loin de le résoudre implique sa pérennisation.

La technologie peut certes jouer un rôle à différents moments du flux des déchets. Mais elle ne peut donner une réponse globale.

Du point de vue de l'environnement, les réponses technologiques ont toujours montré leurs conséquences néfastes. Il faut donc trouver une autre solution..

Le Zéro Déchet n'est pas une technologie mais une stratégie. Celle-ci commence à la conception des produits et se termine par le tri des résidus.

## V.2 Le déchet, c'est le mélange .

Le « déchet » est principalement un produit mélangé. Chacun peut commencer à agir sur ce produit en éliminant le mélange c'est à dire en pratiquant le tri à la source.

#### V.3 Le tri à la source.

72% des personnes interrogées en Charente estiment que le tri des déchets est très important <sup>14</sup>. Une pédagogie du tri est à mettre en place (dès l'école). Chacun d'entre nous doit être capable de classer ses rebuts en catégories bien définies:

les évitables
les réutilisables
les compostables
les recyclables
les toxiques
les résiduels (dont le design est à revoir)

#### V.4 Les systèmes de collectes.

Le Pays de Charente Limousine pratique plusieurs formes de collecte. Pour simplifier nous appellerons « sacs noirs » la collecte hebdomadaire et «sacs jaunes» la collecte du « tri sélectif ». Il existe aussi des déchetteries pour l'apport volontaire et des conteneurs (verre, vêtements, ...) sur divers points du territoire (parkings, hypermarchés, places publiques, ...).

Dans certaines communes les encombrants sont récupérés à la demande une fois par an. Le système de collecte actuel «sacs noirs / sacs jaunes», s'il va dans le bon sens, doit encore être amélioré et affiné.

Une grande partie des matières plastiques se retrouve dans les sacs noirs ainsi que les bio-déchets. La séparation des bio-déchets en sacs bio-dégradables existe sur certaines communautés de communes à titre « d'opération test ». Le SVDM semble hésiter alors que «nous ne pouvons plus d'un point de vue réglementaire, laisser les décharges se remplir de déchets qui peuvent être valorisés»<sup>15</sup>

## V.5 Les évitables et les stratégies de réduction des déchets.

Deux techniques peuvent être mises en oeuvre pour encourager la réduction des déchets. **Les audits de déchets** permettent aux entreprises de trouver à quel niveau de leur fabrication ou activité ils génèrent des déchets. Ils permettent de déterminer les points où la production de déchets peut être réduite ou éliminée ce qui permet d'économiser de l'argent. Subventionner ces audits est un bon calcul pour la collectivité et tout le monde est gagnant.

Les collectivités publiques ou entreprises ainsi que les particuliers doivent s'impliquer dans cette réduction « à la source ».

La ville de Munich (Allemagne) a mis en place un service de location d'assiettes et couverts réutilisables ainsi que de lave-vaisselle pour les fêtes et petites manifestations publiques. Pour les plus grands événements, elle instaure l'interdiction des couverts, assiettes et verres non réutilisables. Dans les écoles, les services de restauration ont remplacé les cannettes et bouteilles à usage unique par des récipients réutilisables. <sup>16</sup>

La taxation au volume des déchets pour les ménages et les entreprises.

<sup>14</sup> Les Pieds sur Terre, SVDM, n°4, 09/2002

<sup>15</sup> Les Pieds sur Terre, SVDM, n°6, 09/2003

<sup>16 «</sup> Silence en ligne », revue Silence avril 2003, http://www.revuesilence.net

La CdC de Villefagnan (pays du Ruffécois) avait opté pour la tarification au sac<sup>17</sup> des ordures ménagères. Une diminution des dépôts s'en était suivie: Ruffec 320 kg/habitant, CdC de Villefagnan: 160 kg. 18 « "Le système est philosophiquement parfait mais, de par son mode de fonctionnement, génère un déséquilibre financier. Ce système bien adapté au milieu rural est victime de son succès". En effet, les tas de compost ont surgi au fond des jardins et les animaux ont retrouvé les menus d'antan. Les tonnages qui servent à calculer le menu prévisionnel sont constamment en baisse ». Effet pervers du système SVDM, la tarification au sac sera malheureusement abandonnée début 2004 au profit d'une taxe prélevée par le Trésor public. Exit la responsabilisation des habitants. L'implication individuelle dans la réduction des déchets ménagers à la source sera remplacée par l'invocation de la « démarche citoyenne » purement abstraite et vraisemblablement moins efficace. Cette taxation au volume doit être envisagée dans l'optique progressiste de la réduction des déchets et non du seul point de vue purement comptable.

Autre exemple en Belgique, la commune de Dilbeek, 37000 habitants, a diminué en 7 ans de 65 % le volume des déchets (collectivités, commerces, entreprises et particuliers). La ville a mis en place un système de collecte où les particuliers ne payent que les déchets non recyclables<sup>19</sup>.

Cette initiative se double d'actions de sensibilisation à la réduction à la source : par exemple, dans les écoles, il a été conseillé aux parents de ne plus emballer les sandwichs de leurs enfants dans de l'aluminium, mais d'utiliser des boîtes réutilisables ; de même pour les boissons : utiliser des bouteilles en verre consigné plutôt que des cannettes jetables après usage (c'est obligatoire pour les écoles) ou utiliser des gourdes ou des gobelets à couvercle.<sup>20</sup>

En ce qui concerne les entreprises, il est possible d'*indexer la taxe professionnelle à une production propre*. Les écotaxes, les "amendes pour pollution" selon le principe du pollueur payeur ou les systèmes comme Eco-emballage n'ont en rien freiné la profusion de déchets et d'emballages. Toutes les entreprises de production, de grande distribution sont installées sur des communes où elles versent des taxes : pourquoi ne pas négocier son évolution en fonction des efforts faits pour réduire les déchets ultimes, et la production de déchets en général. Une baisse de recette fiscale si le magasin renonce aux sacs sortis de caisse en plastique (remplacé par du papier ou de l'amidon de maïs...) serait compensée par la baisse des charges de traitement des déchets ultimes (papier ou amidon de maïs recyclé ou composté).

La réduction des tonnages de déchets passe souvent par une pression économique. « *De 1995 à aujourd'hui le prix qui nous est facturé est passé de 80 F à 400 F la tonne* » souligne Jean-François Vieira, le président du Medef. Cette pression économique a poussé les entreprises à diminuer leur production de déchets non recyclables: "*Nous sommes descendus à 85 000 t en 2002 au lieu de 120 000 t en 2000"*, explique Alain Dubois. Une manière de répondre à l'objectif « zéro déchet » martelé par les anti-décharges ».<sup>21</sup>

Une réduction de 35 000 t en 2 ans (29%) montre qu'une partie des déchets industriels entre dans la catégorie des évitables. En l'absence de motivation « citoyenne » ou « environnementaliste », l'argument financier doit donc être utilisé.

## V.6 Les réutilisables et les centres de réutilisation et de réparation.

De nombreuses pratiques sociales déjà existantes permettent de remettre les objets réutilisables sur le marché. Citons les bric-à brac, les vide-greniers, les ventes de charité, les marchés aux puces et les boutiques d'articles d'occasion gérées par des organisations charitables comme la Croix Rouge ou

<sup>17</sup> CL, N, 01/08/2003 « Le Pays de Villefagnan abandonne la tarification au sac des ordures ménagères »

<sup>18</sup> CL, N, 09/08/2003 « Le syndicat mixte veut équilibrer les déchets entre Ruffec et Villefagnan »

<sup>19 «</sup> Silence en ligne », revue Silence avril 2003, http://www.revuesilence.net

<sup>20 «</sup> Silence en ligne », revue Silence avril 2003, http://www.revuesilence.net

<sup>21</sup> Charente Libre, 23/09/03

autres. Ces activités peuvent être privées ou associatives. Elles doivent être encouragées car elle permettent à beaucoup d'objets d'éviter la décharge.

La ville de Salzbourg, en Autriche, a édité une brochure qui présente la liste des artisans et ateliers de réparation et de restauration de divers articles (meubles, électroménagers, jouets, vélos, outils).<sup>22</sup> Mais on retrouve encore trop d'objets récupérables dans les déchetteries et leur fonctionnement actuel pourrait être amélioré sur ce point en intégrant une fonction récupération.

Les articles récupérés et réparés pourraient être vendus. Cette activité génératrice d'emplois ou de passe-temps pour amateurs (retraités, jeunes ....) pourrait servir de lieu de rencontre entre générations et de transmission de savoir-faire ainsi que de lieu de valorisation de l'image du travail manuel. On pourrait aussi y expérimenter le lancement de mini-entreprises de réparation. Exemples: Envie 16 à Angoulême, WasteWise à Georgetown, Ontario, Canada; Recycle North, Burlington, Vermont, USA; Urban Ore Inc., Berkeley, California, USA; Hobo Hardware, Guelph, Ontario, Canada.

### V.7 Les compostables et les installations de compostage.

#### « Les biodéchets, c'est quoi?<sup>23</sup>

Après le tri sélectif des emballages, reste dans notre poubelle un mélange comportant une partie biologique que nous appelons déchets fermentescibles, déchets biodégradables ou biodéchets. Ils représentent plus ou moins 30% du contenu et aujourd'hui, ils ne sont pas valorisés<sup>24</sup>. Ils sont responsables d'une part importante de la pollution des décharges, car ils favorisent les lixiviats (jus d'écoulement) et les biogaz (gaz de décomposition) ».<sup>25</sup> Les lixiviats contaminent les eaux de surface et les nappes phréatiques. Les biogaz (méthane) contribuent au réchauffement de l'atmosphère. Ils sont aussi responsables des odeurs si caractéristiques des décharges.

Ces biodéchets étant exclus des décharges, comment s'organiser pour que ces biodéchets redeviennent utiles? En s'appuyant sur une tradition répandue dans le monde rural: la production et l'utilisation d'amendement organique ou compost.

Pour ce faire, quatre techniques de traitement peuvent être envisagées:

- 1- Le compostage individuel, en tas ou en composteur, des biodéchets de cuisine ou de jardin. Cette formule présente l'avantage de nous permettre d'auto-produire du compost pour notre propre usage. Un dépliant « Comment faire son compost » a été publié par AVEC (Mairie 16230 Ronsenac) expliquant simplement la technique du compostage individuel.
- 2- Le compostage collectif de proximité, en « tunnel fermenteur ». Ce dispositif est adapté au milieu rural, pour un établissement collectif ou une commune par exemple (d'environ 30 à 120 familles), avec un système de collecte sélective des biodéchets de cuisine uniquement, les déchets de jardin étant collectés en déchetteries.
- 3- Le compostage en plate-forme de taille plus ou moins importante. La collecte des biodéchets, de cuisine ou de jardin est alors organisée en porte-à-porte et conduit à la production de compost à plus grande échelle.

#### 4- Le lombricompostage:

A partir du tri biologique de nos poubelles organisé par le SVDM (ramassage des fermentescibles sur le territoire du Pays) les biodéchets sont recyclés grâce au procédé Naturba mis au point en 1989 avec l'aide de Marcel Bouiché, chercheur au CNRS de Montpellier.

En quoi consiste ce procédé ? Il y a tout d'abord une phase de fermentation aérobie d'un mois au cours de laquelle les déchets organiques reposent dans un bihygiéniseur où la température s'élève rapidement à 80 °. Tous les éléments pathogènes sont détruits. Les lombrics digèrent pendant deux mois cette matière. Il est ainsi obtenu un compost d'excellente qualité et totalement stable, c'est-à-

<sup>22 «</sup> Silence en ligne », revue Silence avril 2003, http://www.revuesilence.net

<sup>23</sup> Avec Infos n°2, 20/04/2002

<sup>24</sup> Selon le SVDM, en Charente, le compostage porte sur 10 % des déchets!

<sup>25</sup> Avec Infos n°2, 20/04/2002

dire qu'il ne dégage aucune mauvaise odeur et qu'il ne reprendra pas sa fermentation, même si on l'arrose.

Quels sont les avantages du lombricompostage?

L'action des lombrics est surtout beaucoup plus rapide: trois mois seulement sont nécessaires en lombricompostage, contre six au minimum dans le traitement par broyage mécanique. Par ailleurs, le calibrage du compost est simple puisqu'il se limite à la taille des intestins d'un lombric de 1 à 2 mm en moyenne. Enfin, le procédé Naturba ne dégage aucune pollution, pas de rejet de fumée, de gaz ou de liquides.

Le système est financièrement rentable: la tonne de compost par lombricompostage revient deux fois moins cher que les déchets traités par incinération en ayant l'avantage de n'être pas polluant. Nous pouvons découvrir ces sites de lombricompostage à La Voulte (Ardèche), à Segré (Maine-et-Loire), Deauville, et à l'étranger...

Le lombricompostage semble donc à l'heure actuelle la meilleure solution pour un amendement de qualité non polluant.<sup>26</sup>

La valorisation organique des biodéchets est essentielle. Alors, ayons le réflexe de récupération et de réutilisation! »

Divers exemples de mise en oeuvre du compostage sont donnés dans « A Citizen's agenda for Zero Waste », P. Connett et B. Sheedan ( traduction française disponible sur http://ujan.chez.tiscali.fr/zeroD.pdf)

En Charente, le SVDM en est à des « opérations test »: CC Horte et Lavalette, Sivom Né et Biau, CC Charente-Boëme-Charraud<sup>27</sup>. On ne comprend pas une telle frilosité dans la mise en oeuvre d'une action qui a fait ses preuves en de nombreux lieux et qui devrait être étendue à tout le département.

### V.8 Les recyclables et l'économie du recyclage.

Une certaine expérience dans ce domaine existe avec le recyclage du verre à Cognac et du papier à Saillat (87) (Papeteries du Limousin). Mais de nombreux produits atterrissent encore dans le toutvenant des déchetteries ou dans les décharges de déchets ménagers.

Les objets ou produits non recyclables doivent être refusés par le consommateur. Les « sacs plastiques » (temps d'élimination = 400 ans) sont dans ce domaine l'ennemi public n°1 et doivent disparaître de l'usage courant. Une campagne de sensibilisation des consommateurs (démarrant au niveau de l'école) doit être menée ainsi qu'une action en direction des commerçants pour en revenir aux sacs papier ou à des sacs biodégradables.

La collectivité territoriale de Corse étudie la possibilité d'interdire l'utilisation, dans l'île, des sacs plastiques d'emballage, considérés comme polluants et nocifs pour la santé. Cette proposition devrait être débattue en 2003 par l'assemblée de Corse. Un peu plus de 50 millions de sacs plastiques sont utilisés chaque année dans l'île.<sup>28</sup>

Les bouteilles plastiques sont un mal typiquement français mais celui-ci pourrait être traité par une politique un peu plus volontariste du Ministère de l'environnement. Au Canada, par exemple, l'association des brasseurs a établi un système de consigne pour les contenants de bière. Le taux de récupération avoisine les 98 % pour les bouteilles et 85 % pour les canettes.<sup>29</sup>

En Angleterre, il existe depuis très longtemps le service de livraison et de collecte des bouteilles de lait. Cette pratique était encore très développée il y a une vingtaine d'années. Mais depuis l'expansion des supermarchés de nombreux distributeurs ont fait faillite. Le livreur était une personne populaire à l'intérieur des quartiers, connu par tous, qui était parfois le seul lien avec l'extérieur pour certaines

<sup>26</sup> http://www.fnh.org/doc/en ligne

<sup>27</sup> Les Pieds sur Terre, SVDM, n°6, 09/2003

<sup>28 «</sup> Silence en ligne », revue Silence avril 2003, http://www.revuesilence.net

<sup>29 «</sup> Silence en ligne », revue Silence avril 2003, http://www.revuesilence.net

personnes âgées vivant seules, et qui surveillait les maisons vides pendant les vacances.<sup>30</sup>

Taiwan a décidé d'interdire la distribution gratuite de sacs et d'objets en plastique. Depuis le 1er juillet 2002, les couverts et les sachets en plastique ont été interdits dans les cantines scolaires, les organismes publics et les casernes. La deuxième partie du plan, concernant le commerce privé, est entrée en application le 1er janvier 2003. Les magasins, supermarchés ou commerces de proximité, ainsi que les chaînes de restauration rapide, ne doivent plus emballer leurs marchandises dans le plastique. Pour l'instant, seuls les marchands de rue échappent à cette mesure. Les contrevenants à la nouvelle loi sont passibles d'amendes allant de 2000 à 10 000 euros.<sup>31</sup>

### V.9 Les parcs de récupération des ressources ou écoparcs.

La déchetterie (qui représente un progrès sur les pratiques antérieures de dépôts sauvages ou de décharges brutes) doit évoluer et devenir le pivot d'une nouvelle zone industrielle regroupant des entreprises de réutilisation, de recyclage, de compostage. Les entreprises et les particuliers peuvent déposer tous les matériaux récupérables dans l'une des installations de transformation. Ils peuvent également y acheter des produits de seconde main à des prix avantageux. Certains exemples existent comme Urban Ore à Berkeley (Californie).

## V.10 Les toxiques, la collecte des déchets ménagers dangereux et les programmes de retour.

Les toxiques qui représentent 1 à 2% des déchets ménagers doivent être pris en compte. On peut organiser une collecte en porte à porte périodique ou utiliser les déchetteries. Pour certains produits, il faut utiliser le retour au producteur: ex. le mercure présent dans les piles, les thermomètres et les tubes fluorescents. Même chose pour les huiles de vidange et les pneus. Retour au détaillant: cela existe pour les médicaments repris par les pharmaciens. On peut imaginer son extension aux bouteilles d'eau minérale (obligation de reprise par les supermarchés)... Le but n'est pas de persécuter le commerce mais de mettre la pression sur les fabricants: Ils font des profits en fabriquant des produits qui deviendront des déchets. Et l'élimination de ces déchets est à la charge de la collectivité. Les fabricants doivent s'engager dans la voie de la durabilité, de la recyclabilité et de la non toxicité des produits qu'ils nous vendent. Ce n'est pas au contribuable de financer l'élimination des sous-produits de l'industrie.

Selon le SVDM, pour ce qui est des professionnels, des filières d'élimination sont apparues en Charente (Elimin'Déchets 16)<sup>32</sup>. Il est difficile de dire ce que sont ces filières (recyclage ? incinération ou décharges hors département ?) et leur impact sur l'environnement.

Mais les collectivités peuvent peser sur la réduction des déchets. Dans le domaine de la prévention, pour éviter l'utilisation du PVC, de nombreux pays ou villes ont choisi des matériaux traditionnels comme le liège, le linoléum, le bois, la céramique... Plus de cent communes en Allemagne, dont Berlin, six des neufs provinces autrichiennes, plus de cent communes de Suède, Norvège, Danemark et Benelux interdisent son utilisation dans les constructions publiques. Vienne en Autriche a supprimé le PVC des transports publics. En France, une dizaine de municipalités ont signé une charte « Ville sans PVC ».<sup>33</sup>

<sup>30 «</sup> Silence en ligne », revue Silence avril 2003, http://www.revuesilence.net

<sup>31 «</sup> Silence en ligne », revue Silence avril 2003, http://www.revuesilence.net

<sup>32</sup> Les Pieds sur Terre, SVDM, n°6, 09/2003

<sup>33 «</sup> Silence en ligne », revue Silence avril 2003, http://www.revuesilence.net

#### V.11 Installation de criblage des ultimes.

Après que le tri à la source aura joué son rôle et que tous les matériaux recyclables, compostables ou dangereux auront été envoyés aux installations adéquates, il restera les déchets ultimes. Ce sont les déchets que l'on considère actuellement comme non réutilisables ou non récupérables ou ceux qui n'ont pas été mis dans le bon conteneur. Et pour ceux-ci, il faut prévoir un lieu de stockage. Mais les quantités n'ont plus rien à voir avec ce que nous connaissons aujourd'hui. Ce n'est qu'un pis aller. Ce lieu de stockage de pays correctement surveillé par la collectivité est donc la réponse adaptée. Mais une installation de criblage des ultimes est nécessaire à l'entrée. Triage mécanique et manuel permettent un dernier contrôle des matériaux entrants (élimination des toxiques...) et toute mesure est prise pour les stabiliser.

## V.12 Un meilleur design industriel.

Il n'est pas satisfaisant d'avoir à maintenir un lieu de stockage pour des déchets ultimes. Cette fraction des déchets doit être étudiée pour être évitée à l'avenir. Autrement dit le déchet ultime résulte d'une conception erronée et opposée au choix du développement durable. Les industriels doivent en tirer les conclusions qui s'imposent et modifier leurs conception ou leurs procédés de fabrication pour éliminer le problème.

### VI Quel site de stockage pour la Charente Limousine?

Si nous reprenons les chiffres de la Charente Libre<sup>34</sup>, la moyenne départementale de déchets non recyclables par habitant et par an est de 267 kg.

La « non-recyclabilité » est bien sûr jugée selon les critères actuels du SVDM qui ne sont malheureusement pas ceux d'une stratégie « zéro déchet ». Le SVDM, ne compostant que 10% des fermentescibles, ces 267 kg contiennent donc 20% de bio-déchets à exclure de l'enfouissement = 53,4 kg)

Il reste donc 267 kg - 53 kg = 214 kg

Cela donne pour 2002 sur le pays de Charente Limousine: 0,214 t x 37000 = 7918 t que nous arrondissons à 8000 t.

Le tonnage de déchets industriels serait de 5000 t.

La production totale annuelle de déchets en Charente Limousine peut donc être estimée à 13000 t. Si l'objectif «Zéro Déchet » doit être atteint en 10 ans, cela implique une diminution de 45% an soit:

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnage	13000	7150	3933	2163	1190	654	360	198	109	60	33

Au total la capacité de stockage doit être de 28850 t soit environ 30 000t.

Par sécurité, nous dimensionnerons notre site à 40 000 t de capacité totale. Ce site transitoire et provisoire ne sera en aucun cas un centre d'enfouissement. Les déchets restants y seront triés et séparés au maximum dans l'attente d'un procédé de revalorisation futur pour chacun d'entre eux.

Par comparaison, les projets industriels présentés (sur la base de rentabilité de 120 000 t / an sur 25 ans nous donneraient :

 $120\ 000\ t\ x\ 25\ = 3\ 000\ 000\ t$ 

<sup>34</sup> Charente Libre, N, 19/09/2003 p19

soit 75 fois plus.

Ces chiffres nous aident à comprendre le refus des populations et des élus.

#### **Conclusion**

L'objectif Zéro Déchet est une projet ambitieux qui demande une réflexion et un engagement approfondis de tous, élus, habitants ou industriels. Mais c'est à ce prix que nous maintiendrons et améliorerons la qualité de la vie en Charente Limousine. N'oublions pas que nous sommes responsables d'une parcelle du patrimoine naturel planétaire. Nous pouvons en disposer mais non en abuser. Mais les bénéfices ne seront pas seulement environnementaux. Ils seront également sensibles au niveau de l'emploi et de l'économie en général. Cette stratégie est porteuse d' un nouveau développement que l'on pourra vraiment qualifier de durable.

L'objectif Zéro Déchet est possible en Charente Limousine et doit être mis en place dès maintenant <u>par</u> ou <u>avec</u> le syndicat départemental. La mise en place ailleurs dans le monde (USA, Canada, Australie, Japon) est ambitieuse mais réaliste et vitale car IL N'Y A PAS DE PLANÈTE DE **RECHANGE**.

#### **Bibliographie:**

Objectif Zéro Déchet (« A Citizen's agenda for Zero Waste »), P. CONNETT et B. SHEEHAN, 2001( traduction française, 2003 disponible sur http://ujan.chez.tiscali.fr/zeroD.pdf

« Agir ensemble pour avoir moins de déchets à éliminer », Livre blanc sur la prévention des déchets, F. CHALOT, FNE, 2001.